

ANNEXE 4
Estimation des valeurs cibles à atteindre au titre du cadre de performance (aux échéances des 31 décembre 2024 et 31 décembre 2029) relative à la liste des projets fléchés (voir annexe 2)

Type d'action	ID	Définition indicateur	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle 2024	Valeur prévisionnelle 2029	Commentaires
1.2.1 – Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services	RCO13	Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour des entreprises	€ FEDER	469 860	3 554 677	
	RCO14	Institutions publiques bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Institutions publiques	2	3	
	RCR11	Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	Utilisateurs annuels	40 000	92 406	
	RCR12	Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés pour des entreprises	Utilisateurs annuels	40 000	92 406	
2.1.1 – Le soutien à la rénovation énergétique des logements sociaux ¹	RCO18	Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Nombre de logements rénovés	116	196	Surface totale des logements réhabilités : 7699 m ² pour la résidence Chaparts et La Chasse et 5111 m ² pour la résidence Cuvier. Situation initiale pour un logement de la résidence Chaparts et La Chasse : consommation énergétique de 201 kWhEP/m ² .an (catégorie D) et émissions de gaz à effet de serre de 43 kgeqCO ₂ /m ² .an (catégorie E). Situation initiale pour un logement de la résidence Cuvier : consommation énergétique de 218 kWhEP/m ² .an (catégorie D) et émissions de gaz à effet de serre de 28 kgeqCO ₂ /m ² .an (catégorie D). Situation finale pour un logement de la résidence Chaparts et La Chasse : consommation énergétique de 84,5 kWhEP/m ² .an (catégorie B) et émissions de gaz à effet de serre de 17,5 kgeqCO ₂ /m ² .an (catégorie C). Situation finale pour un logement de la résidence Cuvier : consommation énergétique de 104 kWhEP/m ² .an (catégorie C) et émissions de gaz à effet de serre de 29 kgeqCO ₂ /m ² .an (catégorie D).
	RCR26	Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) ²	MWh par an (MWh/an) en énergie primaire (EP)	896,93	1 479,59	
	RCR29	Émissions estimées de gaz à effet de serre ³	Estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) avant et après la mise en œuvre du projet	196,32	385,43	
2.6.3 – Mobiliser et accompagner les territoires bénéficiant du dispositif « Investissement territorial intégré » vers l'économie circulaire	ISO2.6	Nombres d'actions de formation, d'information, de sensibilisation et d'accompagnement auprès du territoire (collectivités, citoyens, acteurs privés/publics/associatifs)	Action	0	2	
2.7.1 – Action visant à rétablir un réseau écologique fonctionnel à l'échelle des territoires	RCO36	Infrastructure verte soutenue à d'autres fins que l'adaptation au changement climatique	Hectares	0	39,2	
	ISO2.7	Nombre d'actions visant à éviter, réduire ou compenser les incidences de l'anthropisation des espaces d'intérêt écologique	Action	0	3	

Au cours de la programmation, une modification du programme de projets pourra être réalisée sous réserve de l'accord de l'autorité de gestion qui analysera attentivement la contribution des nouvelles opérations à l'atteinte des objectifs du cadre de performance et les montants disponibles par thématique.

¹ Un tableau d'automatisation du calcul des indicateurs de la thématique réhabilitation thermique sera mis à disposition du territoire.

² Cet indicateur mesure l'économie estimée entre la consommation énergétique initiale (valeur de référence, avant travaux) et la finale (après travaux). Il se calcule à partir des éléments du Diagnostic de Performance Énergétique : (valeur initiale – valeur finale) / 1000 * surface en m². La division par 1000 permet de passer du kWh au MWh.

³ Cet indicateur mesure l'économie estimée entre les émissions de gaz à effet de serre initiales (valeur de référence, avant travaux) et finales (après travaux). Il se calcule à partir des éléments du Diagnostic de Performance Énergétique : (valeur initiale – valeur finale) / 1000 * surface en m². La division par 1000 permet de passer du kg à la tonne de CO₂.